

Renseignements concernant les études d'aide familial(e) et aide soignant(e)

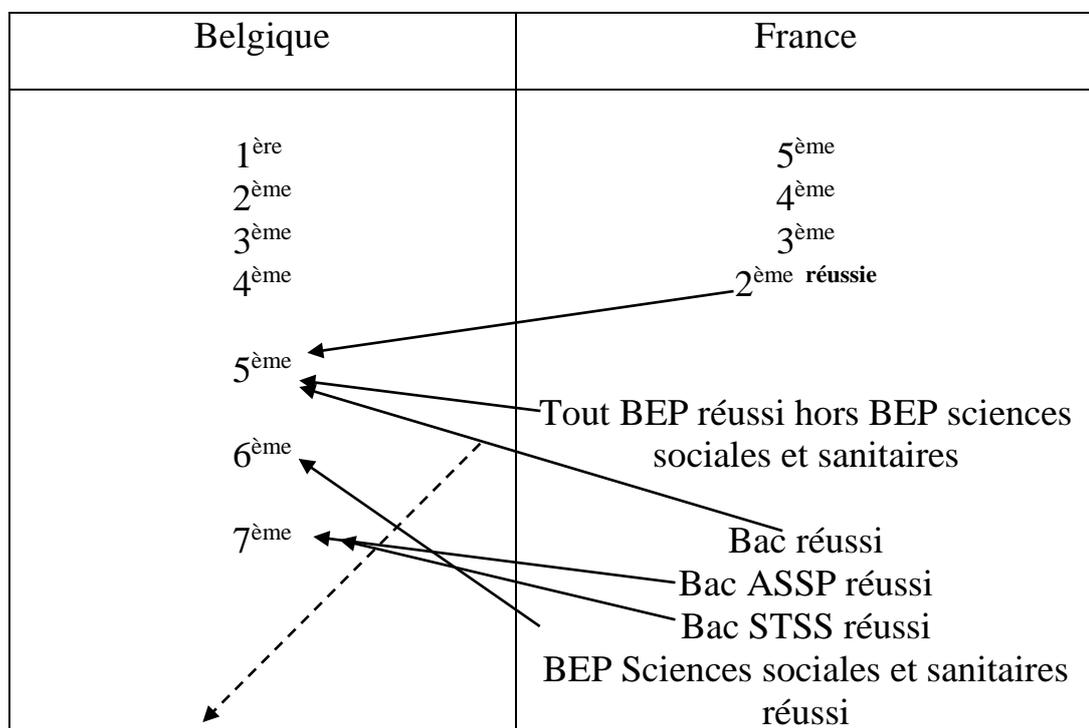
1. conditions d'admission

- pour les élèves belges : la formation d'aide familial(e) débute au niveau d'une 5^{ème} professionnelle et l'élève doit donc avoir réussi une 4^{ème} professionnelle, une 4^{ème} générale ou technique de transition ou recevoir une attestation B le dirigeant vers cette filière au terme de la 4^{ème}.

Le cycle de 2 ans (5^{ème} et 6^{ème} prof) aboutit à un diplôme **d'aide familial(e)** au terme de la 6^{ème} réussie. Ces 2 ans d'études comportent des périodes de cours et de stages alternés en institution ou à domicile.

Ce cycle de 2 ans peut être complété par une 7^{ème} année professionnelle qui débouchera sur un diplôme **d'aide soignant(e)** au terme de la 7^{ème} réussie. Cette année comportera elle aussi des périodes de cours et de stages alternés.

- pour les élèves français(es) : voici un petit tableau comparatif des études en Belgique et en France pour essayer de donner une vue synthétique des conditions d'admission.



- 2^{ème} possibilité IESCA (voir plus bas)

Avec une 2^{ème} réussie → début du cycle de 3 ans en 5^{ème} professionnelle avec possibilité d'arrêt en fin de 6^{ème} réussie (obtention du diplôme d'aide familial(e) ou diplôme d'aide soignant(e) au terme de la 7^{ème} réussie)

Même chose avec tout BEP réussi **n'étant pas** un BEP sc. soc. et san.
Même chose avec un Bac général * réussi quel qu'il soit

* toutefois une 2^{ème} possibilité s'offre au porteur d'un bac : il peut tenter la première année à l'école d'infirmières (école supérieure) où **une réussite** lui apportera le diplôme d'aide soignant(e). Pour ce faire, renseignements à l'I E S C A à Hornu (5km de Dour) au 003265779468.

Enfin, la seule possibilité de commencer le cycle en 6^{ème} année et donc de terminer la formation en 2 ans est d'être titulaire d'un **BEP en sciences sociales et sanitaires.**

Par contre, cette filière ne permet pas l'arrêt au terme de la 6^{ème} ni l'obtention du diplôme d'aide familiale (cycle incomplet).

Un Bac ASSP ou STSS réussi ouvre les portes d'une 7^{ème} AS directement.

2. au niveau administratif

- une somme de 76€ ou 200€ (BAC) est à verser 1 seule fois pour le cycle à l'inscription et ce pour couvrir les frais d'équivalence des diplômes (BE 39 0912 1105 1619 BIC= GKCCBEBB. DG enseignement obligatoire SGOMFS Recettes équivalences 16.21, rue A Lavallée, 1 1080 Bruxelles. Cette somme passe à 174€ pour les élèves possédant un bac.
 - les lieux de stage sont fournis par l'école et se trouvent en Belgique
 - une journée de cours complète commence à 8h10 et se termine à 16h00 (modalités suivant horaire)
 - vous pouvez trouver sur ce site les grilles horaires ainsi que les différents documents et renseignements demandés pour l'inscription (isu-dour.be)
 - une fiche d'inscription que vous pouvez nous faire parvenir est à votre disposition
 - pour les personnes intéressées, qq logements sont disponibles près de l'école et nous pouvons vous fournir les coordonnées des propriétaires afin de connaître les conditions (contacter monsieur ANDRY via l'adresse mail : pierre.andry@isu-dour.be)
 - en cas d'inscription dans notre établissement, merci de nous prévenir si un changement intervenait dans votre décision, auquel cas nous pourrions vous rayer des listes.
 - Documents à fournir pour une inscription :
 - carte d'identité
 - extrait d'acte de naissance
 - preuve de paiement (76€ ou 200€)
- BEP ou Bac ASSP ou Bac STSS + relevé de notes**
Pour ceux qui ont le BEP réussi (sciences sociales et sanitaires), le document d'admission ou le diplôme.

Si besoin de renseignements complémentaires, contacter monsieur ANDRY Pierre au 003265652845 ou pierre.andry@isu-dour.be